

Compte rendu du Conseil Municipal De la Commune d'HARAMONT

SEANCE DU 12 avril 2021

Nombre de Membres :	
Afférents au Conseil :	15
En exercice :	15
Présents :	13
Votant(s) :	15
Absent(s) :	00
Pouvoir(s) :	02

A été élu secrétaire :
CORROYER Véronique

*L'an deux mille vingt et un le 12 avril à 18 heures 30 minutes.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 avril s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur CHAUVIN Christian, Maire.*

Présents (13) : CHAUVIN Christian, CAIGNAULT Bettina, CARITEY Charlène, CORROYER Véronique, CORROYER Jean-Luc, DA MOTA Antonio, MAILLET Hubert, PEIX Ludmilla, PIETERS Erick, RICBOURG Sabine, RICBOURG Anaïs, TEISSONNIER Fabrice, TESSONNIER Nathalie

Représentés (02) : DELCOURT Sergine par RICBOURG Sabine, PINTADO Alexandre par CARITEY Charlène,

Absents (0) : /

1°) COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MARS 2021

Le compte rendu de la séance du 17 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après lecture faite des divers chapitres de dépenses et recettes du Budget 2020 et de sa réalisation, et après délibération sous la présidence de Madame Bettina CAIGNAULT, doyenne d'âge, le Compte de Gestion 2020, est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il en ressort un excédent de Fonctionnement de 11 259,92 € au Compte R002 et un excédent d'Investissement de 56 722,48 € au compte R001.

3°) AFFECTATION DU RESULTAT – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif 2020 est présenté sous la présidence de Madame Bettina CAIGNAULT, doyenne d'âge,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2020, après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, à savoir :

Section de Fonctionnement

Résultat reporté 2019	D	- 27 787,39 €
Résultat de clôture 2020	D	- 8 646,00 €
Transfert Eau	R	+ 47 693,31 €

Résultat de clôture 2020		+ 11 259,92 €

Section d'Investissement

Résultat reporté 2019	R	+ 23 815,34 €
Résultat de clôture 2020	D	- 25 818,88 €
Transfert Eau	R	+ 58 776,02 €

Résultat de clôture 2020		+ 56 772,48 €

L'affectation de résultat 2020 se compose comme suit :

002 R (résultat de fonctionnement reporté)	+ 11 259,22 €
001 R (résultat d'investissement reporté)	+ 56 772,48 €

4°) VOTE DU BUDGET 2021

Le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice précédent à la section de fonctionnement de la façon suivante :

Compte 002	Résultat d'exploitation reporté	+ 11 259,22 €
------------	---------------------------------	---------------

Et la section d'investissement de la façon suivante :

Compte 001	Résultat d'exploitation reporté	+ 56 772,48 €
------------	---------------------------------	---------------

Le Budget primitif équilibré en recettes et dépenses est présenté comme suit après le report 2020 :

Fonctionnement

Recettes	400 044,79 €
Dépenses	400 044,79 €

Investissement

Recettes	89 400,72 €
Dépenses	89 400,72 €

5°) VOTE TAUX DES TAXES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de la TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

